



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE 2019.

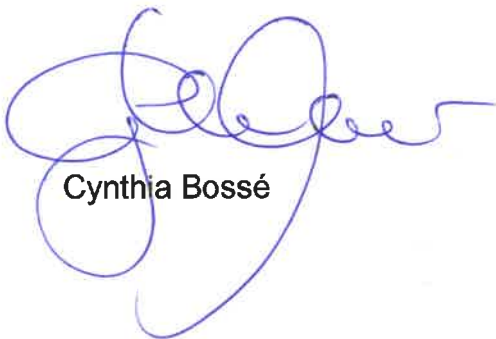
À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit donner un avis public lorsqu'un changement survient au calendrier établi pour les séances régulières de l'année courante.

Par conséquent, **AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée, madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité que la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2019, se tiendra **lundi le 9 septembre 2019**.

Donné à Upton, ce 21^e jour d'août 2019,

La directrice générale,



Cynthia Bossé